

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°092**

### **OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE BRIENNON**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 16 avril 2021 en faveur du changement des luminaires sur la zone d'activités de Briennon. Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise que le SIEL suite au plan de relance de l'Etat bénéficie d'aide sur 2 ans. La part de la collectivité a donc été revue à la baisse.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

| Détail                                      | Montant HT         | % - PU | Participation     |
|---------------------------------------------|--------------------|--------|-------------------|
|                                             | Travaux            |        | collectivité      |
| Changement des luminaires Chemin des Frênes | 15 050 €           | 60.0 % | 9 030 €           |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>15 050.56 €</b> |        | <b>9 030.33 €</b> |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées

ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.  
Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210520-N2021-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°093**

### OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE CHARLIEU

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 16 avril 2021 en faveur du changement des luminaires sur la zone d'activités de Charlieu. Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise que le SIEL suite au plan de relance de l'Etat bénéficie d'aide sur 2 ans. La part de la collectivité a donc été revue à la baisse.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

**Coût du projet actuel :**

| Détail                                               | Montant HT | % - PU | Participation |
|------------------------------------------------------|------------|--------|---------------|
|                                                      | Travaux    |        | collectivité  |
| <u>changement</u> des luminaires ZA rue du brionnais | 5 703 €    | 88.0 % | 5 019 €       |
| <b>TOTAL</b>                                         |            |        |               |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGIE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210520-N2021-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°094**

### **OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE CUINZIER**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 16 avril 2021 en faveur du changement des luminaires sur la zone d'activités de Cuinzier. Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise que le SIEL suite au plan de relance de l'Etat bénéficie d'aide sur 2 ans. La part de la collectivité a donc été revue à la baisse.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

| Détail                                          | Montant HT        | % - PU | Participation       |
|-------------------------------------------------|-------------------|--------|---------------------|
|                                                 | <b>Travaux</b>    |        | <b>collectivité</b> |
| changement des luminaires ZA rue de l'industrie | 2 936 €           | 45.0 % | 1 321 €             |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>2 936.88 €</b> |        | <b>1 321.59 €</b>   |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VADORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210520-N2021-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°095**

### **OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE POUILLY SOUS CHARLIEU**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 16 avril 2021 en faveur du changement des luminaires sur la zone d'activités de Pouilly sous Charlieu. Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise que le SIEL suite au plan de relance de l'Etat bénéficie d'aide sur 2 ans. La part de la collectivité a donc été revue à la baisse.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

| Détail                                     | Montant HT         | % - PU | Participation      |
|--------------------------------------------|--------------------|--------|--------------------|
|                                            | Travaux            |        | collectivité       |
| Changement des luminaires Zone des Beluzes | 12 440 €           | 88.0 % | 10 947 €           |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>12 440.63 €</b> |        | <b>10 947.75 €</b> |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210520-N2021-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°096**

### **OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE SAINT DENIS DE CABANNE**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 16 avril 2021 en faveur du changement des luminaires sur la zone d'activités de St Denis de Cabanne. Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise que le SIEL suite au plan de relance de l'Etat bénéficie d'aide sur 2 ans. La part de la collectivité a donc été revue à la baisse.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

| Détail                                         | Montant HT         | % - PU | Participation       |
|------------------------------------------------|--------------------|--------|---------------------|
|                                                | <b>Travaux</b>     |        | <b>collectivité</b> |
| changement des luminaires route de la Clayette | 11 719 €           | 60.0 % | 7 031 €             |
| branchement ENEDIS                             | 445 €              | 60.0 % | 267 €               |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>12 164.76 €</b> |        | <b>7 298.85 €</b>   |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210520-N2021-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°097**

### **OBJET : CHANGEMENT DES LUMINAIRES ZA DE SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 16 avril 2021 en faveur du changement des luminaires sur la zone d'activités de St Nizier sous Charlieu. Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise que le SIEL suite au plan de relance de l'Etat bénéficie d'aide sur 2 ans. La part de la collectivité a donc été revue à la baisse.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

| Détail                                     | Montant HT         | % - PU | Participation      |
|--------------------------------------------|--------------------|--------|--------------------|
|                                            | Travaux            |        | collectivité       |
| remplacement des luminaires ZA Pansemolles | 17 351 €           | 60.0 % | 10 410 €           |
| branchement ENEDIS                         | 445 €              | 60.0 % | 267 €              |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>17 796.10 €</b> |        | <b>10 677.66 €</b> |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "changement des luminaires ZA" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210520-N2021-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°098**

### **OBJET : CONVENTION FINANCEMENT MOBILITES ACTIVES CREATION DE VOIES VERTES**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que Charlieu-Belmont Communauté a été lauréate de l'appel à projet Mobilités Actives (financement Etat assuré par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France - AFITF) pour la réalisation de voies vertes complémentaires à celle réalisée en 2018. Les aménagements projetés permettront de réaliser la section Charlieu/Saint-Denis-de-Cabanne et Pouilly-sous-Charlieu/Vougy (jusqu'à l'aire des trois moineaux). La réalisation de la liaison permettant la desserte du lycée de Charlieu ainsi que l'engagement dans le savoir rouler à vélo (qui sera facilité avec l'obtention du label Territoire Vélo) ont permis de bénéficier du montant de subvention maximum à savoir 50 % d'une dépense prévisionnelle de 2 214 323 € soit 1 107 162 €. Il convient maintenant d'approuver la convention de financement qui détermine les modalités de versement. Celle-ci est présentée en séance par M le Vice-président en charge du tourisme.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la convention de financement pour la création de voies vertes sur Charlieu Belmont Communauté avec l'Etat et l'AFITF (projet ci annexé)
- Autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes les pièces à intervenir

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210528-N2021-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 31/05/2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°099**

## **OBJET : FINANCEMENT 2021 RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE**

M. le Vice-président en charge de l'économie rappelle aux conseillers communautaires que par délibération en date du 18 avril 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide au fonctionnement à hauteur de 1 800 € au Réseau Entreprendre Loire et l'abondement au prêt d'honneur pour 1 800 €.

Le Réseau Entreprendre Loire est une association de chefs d'entreprise ligériens qui contribue à faire réussir les créateurs et repreneurs d'entreprise, créateurs d'emplois sur le territoire de la Loire grâce à un accompagnement gratuit et dans la durée par des chefs d'entreprise expérimentés.

L'association s'est développée dans les années 2000, en accueillant sa première promotion de lauréats composée de 10 créateurs et repreneurs d'entreprise. Entre 1999 et 2019, 294 lauréats ont été accompagnés, soit 2 337 emplois créés ou sauvegardés. En 2020 : 17 lauréats, soit 180 emplois sauvegardés ou créés.

Concrètement, 164 chefs d'entreprise bénévoles sont engagés au sein du Réseau pour la croissance économique de la Loire. L'accompagnement est différent en fonction du nombre d'emplois créés, de la phase du projet (création, développement...) et du montant de l'investissement. Des prêts d'honneur peuvent être versés.

En 2019-2020, sur Charlieu Belmont Communauté, le Réseau Entreprendre Loire a accompagné 3 projets. Pour l'année 2021, afin de mieux faire connaître ce réseau, une action de sensibilisation va être faite auprès des comptables et experts-comptables du territoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve, pour l'année 2021, le versement de cette subvention à Réseau Entreprendre Loire, à hauteur de 1 800 € pour le fonctionnement et 1 800 € pour le prêt d'honneur
- Dit que la dépense est inscrite au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-200035202-20210528-N2021-099-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/05/2021  
Affichage : 31/05/2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°100**

## OBJET : FINANCEMENT 2021 ASSOCIATION INITIATIVE LOIRE

M. le Vice-président en charge de l'économie rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour accorder pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, 5 800 € d'aide au fonctionnement de l'Association Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 5 800 € au fonds prêt d'honneur. Des permanences sont organisées à la Communauté de Communes chaque dernier vendredi matin du mois. Une convention lie Initiative Loire et la Communauté de Communes pour la mise à disposition des locaux. Cette aide classique de prêt d'honneur entre au régime général de la plateforme et permet l'octroi d'un prêt à taux zéro à titre personnel, sans frais, sans intérêt ni garantie aux créateurs, repreneurs et entreprises réalisant un 1er développement avec pour pré requis que le bénéficiaire ait un prêt bancaire complémentaire. A la différence de l'ADIE, les porteurs de projets doivent obligatoirement avoir un crédit bancaire. Le prêt d'honneur vient en complément. Les porteurs de projets touchés sont donc différents, ils ont pour la plupart des investissements plus importants.

Chiffres clés année 2020 sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté : 11 entreprises financées, 19 emplois créés ou maintenus, 108 000 € de prêts d'honneur engagés.

Depuis 2015, ce sont 59 entreprises financées sur le territoire par Initiative Loire. Le montant des prêts d'honneur s'élève à 440 000 €, ce qui a permis d'avoir un effet de levier de 6,8 points, en effet, 3 011 684 € de prêts bancaires ont été accordés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'accorder pour l'année 2021, 6 000€ d'aide au fonctionnement à Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 6 000 € au fond prêt d'honneur
- Dit que la dépense est inscrite au budget principal en section de fonctionnement
- Maintient des permanences une demi-journée par mois à la Communauté de Communes
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Initiative Loire pour l'année 2021

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

20210528-N2021-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 31/05/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°101**

### **OBJET : PERMANENCES ADIE 2021 2022**

M. le Vice-président en charge de l'économie informe le Conseil Communautaire que l'ADIE, association de la loi 1901, accompagne les créateurs d'entreprises ou les chefs d'entreprises dans leur développement. L'association accorde des prêts jusqu'à 10 000 €, il n'est pas obligatoire d'avoir un emprunt bancaire. Le montant moyen accordé est de 4 000 € ; ce sont des petits projets accompagnés. Ils peuvent financer des investissements matériels, immatériels et financer la mobilité (permis de conduire – achat de véhicule). Le public le plus touché par ce dispositif est un public éloigné de l'emploi et qui ne peut pas bénéficier d'emprunt bancaire.

La mise en place de ce prêt est un véritable accompagnement. Des bénévoles sont là pour accompagner le porteur de projet en phase d'avant-projet et pour faire le suivi post création jusqu'à 3 ans.

Des permanences sont mises en place à Roanne - à la CCI et à Pôle Emploi ; et aujourd'hui, il leur semble indispensable de mettre en place une permanence sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté. M. Julien CHABIN, conseiller ADIE, sur le territoire Roannais, souhaiterait mettre en place une permanence avec deux bénévoles 1 après-midi tous les 15 jours.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition d'un bureau partagé à la maison des services de Charlieu pour l'association ADIE afin d'organiser deux permanences par mois à titre gracieux
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association ADIE pour l'année 2021 et 2022

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210528-N2021-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 31/05/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAGE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°102**

### **OBJET : ADHESION 2021 CAP RURAL – DISPOSITIF ENVIE D'R**

M. le Vice-président en charge de l'économie présente aux conseillers communautaires le dispositif Envie d'R qui fédère un réseau de territoires ruraux et de partenaires, en région Auvergne-Rhône-Alpes et Massif Central. L'objectif est de faciliter les projets d'installations et les créations d'activités entre les villes et les campagnes afin d'attirer sur les territoires ruraux des porteurs de projets urbains, candidats à une installation à la campagne.

Le réseau donne accès à un certain nombre de moyens aux territoires membres :

- Une méthodologie pour construire des offres d'installation et de reprise d'activités
- Une mise en réseau avec les prescripteurs et acteurs urbains de l'accompagnement
- Une force de communication plus impactante à l'échelle régionale et au-delà :
  - o Communication
  - o Site internet mutualisé avec liste des offres de création / reprise d'activité : <https://enviedr.com/>
  - o Mise en contact avec des entrepreneurs

Pour Charlieu Belmont Communauté, les avantages à rejoindre la démarche sont les suivants :

- Permettre de valoriser le recensement des locaux vacants (diffusion sur le site internet, lors des événements...) et de tenir à jour ce fichier
- Avoir une stratégie proactive : avec les locaux diffusés des personnes peuvent nous contacter sans connaître le territoire et il pourra être indiqué sur l'annonce le type d'activité que la commune / le propriétaire souhaite

L'engagement de la part de la collectivité est proposé en deux temps : dans un 1er temps Charlieu Belmont Communauté peut être considérée comme « visiteur » sur l'année 2021 (actions proposées : rencontres web thématiques, session « Réaliser en campagne », séminaire d'élus et de l'équipe projet) Une participation de 500€ serait demandée : adhésion à Cap Rural (dont dépend ce programme). Puis dans un 2ème temps si Charlieu Belmont Communauté veut poursuivre après 2021, il sera demandé annuellement de participer à hauteur de 2 500 € pour Envie d'R, de 500 € pour Cap Rural et de dédier du temps de travail car il y a 4 comités opérationnels par an, 1 à 2 journées thématiques par an, participer à au moins 1 salon, et coorganiser au moins 1 événement en présentiel et 1 en virtuel

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à Cap rural à hauteur de 500 € pour l'année 2021
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210528-N2021-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°103**

### OBJET : CONTRAT DE PROJET PAT

M. le Président informe le Conseil Communautaire de la possibilité de recourir au contrat de projet pour le recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. M. le Vice-président en charge des ressources humaines explique que ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Pour la conduite du projet alimentaire territorial :

| Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée | Nombre d'emploi | ⇒ Emploi et catégorie hiérarchique                                      | Nature des fonctions                                                        | Temps de travail Hebdomadaire |
|---------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Du 1er septembre 2021 au 31/08/2024                     | 1               | Chargé(e) de mission développement territorial<br>Catégorie B - contrat | Animation et pilotage de la démarche PAT Roannais, coordination des acteurs | 21h00                         |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210528-N2021-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 31/05/2021

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Décide d'ouvrir un poste en contrat de projet pour une durée de 3 ans pour l'animation du projet alimentaire territorial
- Prévoit un cofinancement du poste par Roannais Agglomération, COPLER, la communauté de communes de Val d'Aix et Isable et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé via une convention objet d'une délibération spécifique
- Dit que M. le Président est habilité à conduire toutes les démarches en vue du recrutement
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210528-N2021-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 31/05/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°104**

### **OBJET : CONVENTION ANIMATION PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

M. le Président présente au Conseil Communautaire le projet de convention avec Roannais Agglomération, COPLER, la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour définir les modalités d'intervention du poste de chargé de mission PAT du Roannais et d'arrêter les participations financières de chaque EPCI pour en assumer la charge.

Il rappelle que le poste de chargé de mission est ouvert pour 0,6 ETP pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2021. Les missions remplies doivent a minima être supra-communautaires.

Les principales missions se décomposent comme suit :

- mobiliser les acteurs, suivre des groupes projets, accompagner les comités de pilotage et forum de l'alimentation en vue d'initier, accompagner la mise en place d'actions via une mise en réseau d'acteurs
- accompagner les porteurs de projets dans la mise en réseau de leurs projets et initiatives, recherche de financements (plan de relance, LEADER ...), participation aux travaux de certains partenaires ...
- mettre en lien avec les territoires voisins, rechercher des financements pour faciliter la concrétisation d'actions en accompagnant les porteurs de projets.
- suivre l'évaluation en continu de la démarche.
- suivre et accompagner des actions à l'échelle du PAT du Roannais (sensibilisation, communication, formation par exemple)
- participer à la conception d'une stratégie de communication à travers des événements permettant de porter à connaissance du grand public cette démarche territoriale, ses enjeux et ses objectifs, la mise à jour ou l'évolution du Drive, la conception et d'outils de communication ...

Les coûts de la mission à savoir les dépenses de personnel et frais assimilés (salaires et charges, taxes, cotisations, frais médicaux, formation ...), dépenses indirectes (fluide, maintenance, photocopieurs, téléphonie, formation, ...) estimées à 8% des charges de personnels, ainsi que les indemnités de stagiaires, les dépenses de déplacement, de cotisation à des réseaux, dépenses de conseils, d'expertise (ex : études complémentaires), d'investissement immatériels, d'organisation d'événements validées par l'instance politique font l'objet d'une demande de financement dans le cadre du Plan de relance et du programme LEADER. Il est convenu, entre les EPCI, une répartition des dépenses de l'année N selon la population des communes concernées établie au 1er janvier de l'année (populations

municipales des communes en vigueur au 1er janvier N), déduction faite des subventions qui pourraient intervenir sur ces dépenses. La convention entrerait en vigueur à compter du 1er septembre 2021. Elle est établie pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresses.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à signer la convention ci-dessus avec les Présidents de Roannais Agglomération, Copler, Communauté de communes du Pays d'Urfé et Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (projet de convention ci-annexé)
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210528-N2021-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALSEN Marie-Christine, M DESCAGE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°105**

### **OBJET : AVENANT 1 CONVENTION DE SERVICE COMMUN ADS 2021**

M. le Président informe le Conseil Communautaire de la montée en charge du service commun ADS qui concerne 23 communes :

En 2019, 207 dossiers entre 1er janvier et 23 avril - En 2020, 147 dossiers aux mêmes dates et en 2021, 303 dossiers aux mêmes dates. L'explosion du nombre de dossiers à traiter se confirme et les moyens dédiés sont désormais insuffisants. Il est désormais nécessaire de revoir la structuration du service pour apporter la souplesse suffisante pour absorber les pics d'activité et les ralentissements.

Pour faire face à cette charge de travail il est proposé de faire un avenant à la convention ADS comme suit :  
**MODIFICATION PROPOSEE (avenant modification article 4)**

#### **Article 4 – Structure du service**

Au regard des premières années de fonctionnement et du nombre de communes dotées à ce jour d'un document d'urbanisme, de la prise en charge de l'instruction des autorisations de travaux en matière d'accessibilité il a été décidé que le service ADS serait constitué de 1,25 équivalent temps plein (ETP) à compter du 1er avril 2021 répartis sur 2 postes d'instructeurs.

Le bureau de ce service sera installé au siège de la Communauté – 9 place de la Bouverie à Charlieu. Ce service sera équipé d'un logiciel spécifique urbanisme. Les données de la commune seront intégrées dans le SIG de la Communauté.

Afin de faire face aux besoins notamment lors des périodes de fortes demandes d'autorisation d'urbanisme il y a lieu de définir des moyens humains variables entre 1.25 ETP et 1.80 ETP à compter du 1er juin 2021. Les communes adhérentes laissent le soin à Charlieu Belmont Communauté d'adapter les moyens au fil des besoins.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à signer l'avenant N°1 avec les 23 communes adhérentes au service commun ADS
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget annexe ADS

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du .....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210528-N2021-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 31/05/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**  
**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°106**

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MAIRIE DE POUILLY SOUS CHARLIEU**

M. le Vice-président en charge des ressources humaines rappelle qu'une convention avec la ville de Pouilly sous Charlieu est déjà établie depuis le 1er janvier avec un terme au 30/09/2021 pour la mise à disposition de Mme THOMAS pour un maximum de 0.60 ETP pour principalement des missions d'instruction des demandes d'urbanisme. Compte tenu des besoins croissants il pourrait être prévu une nouvelle convention du 1er juin au 31 décembre 2021 qui remplace à son démarrage celle en cours. Cette nouvelle convention permettrait la mise à disposition de Mme THOMAS sur un temps complet à mobiliser en fonction des besoins soit pour des missions ADS soit sur d'autres missions administratives.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Pouilly sous Charlieu du 01/06/2021 au 31/12/2021. Cette convention met fin la convention en cours.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe ADS pour ce qui relèvera de missions ADS et au budget principal pour des missions administratives autres.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210528-N2021-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 31/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN  
Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°107****OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES**

M le Président présente aux conseillers communautaires les listes de passage en non valeurs et en créances éteintes (suite à une liquidation judiciaire ou à une procédure en surendettement) transmises par Mme la comptable publique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les non-valeurs pour un montant de 2 488.27 € et les créances éteintes pour 4 474.47 €.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210520-N2021-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021  
Affichage : 01/06/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 40

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°108**

### **OBJET : CONVENTION ENTRETIEN VOIE VERTE**

M. le Vice-président en charge du tourisme de la culture et de la communication rappelle aux conseillers communautaires que si les équipes de la communauté de communes interviennent parfois sur la voie verte, c'est essentiellement le Département de la Loire qui assure son entretien : fauchage, balayage et taille de haies. Une première convention d'une durée de deux ans est arrivée cette année à échéance. Il convient alors de la renouveler notant que le bilan qui a été réalisé fait ressortir un temps de travail plus important pour les services départementaux que ce qui avait été prévu à l'origine. En conséquence la nouvelle convention a été réactualisée et le montant versé au Département passe désormais à 14 125 €/ an contre 7 656 €/an précédemment. Sa durée est illimitée toutefois un préavis de 3 mois est indiqué si l'une des parties souhaite la résilier. Il sera réfléchi à la possibilité de reprendre cet entretien en interne – tout ou partie – en intégrant également l'entretien des futurs tronçons qui seront réalisés et sur lesquels le Département ne se positionnera pas.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention pour l'entretien de la voie verte avec le Département de la Loire à compter de la notification de la convention par M. le Président du Département (projet de convention ci annexé)
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210520-N2021-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT ET UN**

**Le 20 mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAGE Guillaume (ne participe pas au vote), M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 39

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

Secrétaire élu pour la séance : Mme CHATRE Murielle

**N°2021/N°109**

### **OBJET : CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS MANDARINE MEDIA**

M le Vice-président en charge du tourisme et de la culture présente au conseil communautaire la chaîne Brionnais TV (produite et diffusée par l'association Mandarine Média, siège à Chauffailles). Il s'agit d'une chaîne de télévision locale pour l'instant uniquement visible sur internet. Créée en juin 2019, ce sont aujourd'hui plus de 10 000 spectateurs par jour qui se connectent pour suivre le live (temps moyen de 1h15), visionner des interviews ou visiter les diverses rubriques. Outre notre territoire, Brionnais TV couvre le Brionnais et le Haut-Beaujolais (Marcigny, Paray, Charolles, La Clayette). Son financement dépend essentiellement des messages publicitaires mais un partenariat officiel avec les collectivités lui permettrait une diffusion prochaine sur le câble car la chaîne serait identifiée comme service public d'initiative local.

Une convention, d'une durée de 3 ans, est proposée à Charlieu-Belmont Communauté qui apporterait une subvention annuelle de 5 000 €. Pour la première année, Brionnais TV s'engage à réaliser des vues aériennes de chacun des 25 villages de la communauté de communes avec diffusion dans la rubrique « Vue de chez nous » (+ mise à disposition du film aux différentes communes) ainsi que la réalisation et diffusion de 12 messages différents afin de promouvoir les actions de Charlieu-Belmont (à raison de 12 messages par jour de 40 s sur 10 jours chacun soit 1 440 messages au total). Pour les années suivantes les missions assurées par Brionnais TV seront redéfinies.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 39 voix pour, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention (ci annexée) avec Mandarine Média pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et à verser une subvention annuelle de 5 000 €.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du .....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Reception - Ministère de l'Intérieur  
042-200035202-20210520-N2021-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021  
Affichage : 01/06/2021